

# Chabrillan

Village perché en vallée de la Drôme

## Chabrillan Infos - n°5 (Novembre 2020)

Notre second confinement se met en place en cet automne pourtant rendu très agréable par une météo clémente. Cette lettre d'information ne contient que peu de nouvelles et est dédiée aux informations utiles concernant le fonctionnement de la commune. L'équipe municipale reste mobilisée à vos côtés et est prête à répondre à vos demandes. Prenez soin de vous, de vos proches.

### Le mot du maire

Chers Chabrilleanaises et Chabrilleanais,

Nous voilà à nouveau confrontés à l'épidémie et soumis à des règles inhabituelles.

L'expérience de ce printemps va nous permettre de nous organiser de façon moins stressante, et nous devons nous habituer une nouvelle fois à vivre les semaines qui viennent de façon particulière.

La reprise des cours s'est faite ce lundi à l'école avec à l'esprit les événements de ces derniers jours.

Les élus Dominique Ardouvin, Myriam Seiler et François Liotard étaient présents aux côtés de Jean Luc BERTHOUBE et des enfants de l'école du haut, pour la minute de silence et la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs de 1888.

Les élèves devront dès 6 ans porter leur masque toute la journée.

L'équipe municipale est là, au complet et le personnel municipal est à la disposition et au service de tous.

Vous trouverez sur le site de la mairie ou en mairie les explications et démarches permettant de répondre à vos questions.

Tout devrait bien se passer, mais restons vigilants.



Prenez soin de vous et de vos proches.

## Mairie

---

Les services publics restent mobilisés; les agents municipaux aussi.

Le secrétariat de la mairie est ouvert aux horaires habituels les mardis et vendredis de 9h à 12h et jeudis de 13h à 17h. La prise de rendez-vous n'est pas obligatoire (04 75 62 60 13); le masque et le respect des mesure barrières si.

Les adjoints Dominique Ardouvin et Myriam Seiler sont présents les mardi et vendredi matin à la mairie et disponibles pour des rencontres sur rendez-vous.

Le Maire est disponible sur rendez-vous le jeudi après-midi.

- Remplir une attestation de déplacement dérogatoire / case "Se rendre dans un service public"

Des **masques** "grand public" sont disponibles à la mairie. Venez les retirer au secrétariat.



Les conseils municipaux se tiendront aux dates prévues, soit le mardi 10 novembre puis le mardi 8 décembre pour les prochains. Cependant, ils pourraient être délocalisés dans la salle polyvalente pour des raisons sanitaires. Les conditions seront précisées règlementairement.

Le **CCAS** est lui aussi mobilisé pour ne laisser personne isolé : n'hésitez pas à le contacter par le secrétariat de la mairie (04 75 62 60 13) en cas de difficulté ou d'inquiétude pour vous ou vos voisins.

---

## Fonctionnement scolaire

L'école Gustave André ainsi que la cantine et le périscolaire accueillent les enfants aux horaires habituels. Le port du masque est obligatoire aux abords de l'école; les attroupements interdits.

Le nouveau protocole sanitaire renforcé préconise en plus des dispositions précédentes, le port du masque par les enfants de plus de 6 ans (sauf activités sportives, ...).

La directrice est en contact avec les familles par mail : email à l'école Gustave André

Pour la cantine, appelez Marie-Pierre : 06.83.88.92.22

- Contact périscolaire : email à la mairie  
Les accompagnants des enfants doivent soit :
    - ponctuellement : remplir une attestation de déplacement dérogatoire / case "Déplacement pour aller chercher les enfants"
    - habituellement : faire signer à la directrice un justificatif de déplacement scolaire pré-rempli par les familles elles-mêmes.
-

# Lieux publics

**Le cimetière** reste ouvert au public; le port du masque n'y est pas obligatoire à Chabrillan (commune de la Drôme de moins de 1 500 habitants). Les conditions pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre ne sont pas encore définies.

- Remplir une attestation de déplacement dérogatoire / case "Se rendre dans un service public"

**Le CaféBibliothèque et la salle polyvalente** sont fermés au public jusqu'au 1er décembre. Les activités habituelles dans ces ERP sont interdites (danse, théâtre, chorale,...). Chacun doit se rapprocher de son association. Toutefois, la salle polyvalente pourra être utilisée par le périscolaire.

Le marché de Noël et la soirée de Noël de l'école sont annulés dans leurs formes habituelles. Des réflexions sont en cours pour une forme d'action différente et compatible avec les conditions sanitaires. Vos idées sont les bienvenues ([mairie@chabrillan.fr](mailto:mairie@chabrillan.fr)) pour égayer le village (décorations aux fenêtres, ...).

---

# En pratique

**Documents** : à télécharger sur le site de la mairie <https://chabrillan.fr/demarches>

- Attestation de déplacement dérogatoire,
- Justificatif de déplacement scolaire,
- Justificatif de déplacement professionnel.

## La CCVD :

La continuité de ses services publics (accueil, urbanisme, services techniques) est assurée dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales :

- Déchets :  
Le ramassage des ordures ménagères et la collecte des points de tri se poursuivent normalement. Les déchetteries ouvrent aux mêmes conditions et horaires, avec port du masque obligatoire et respect des distanciations physiques. L'accès en haut des quais sera limité à 6 usagers maximum simultanément.
- Petite enfance  
Les crèches et lieux multi-accueil reçoivent les enfants. Seule l'ouverture du lieu d'accueil enfants-parents est suspendue pendant une semaine.

Plus de précisions sur le site de la CCVD : [valdedrome.com/covid-19-maintien-des-services-publics-intercommunaux](http://valdedrome.com/covid-19-maintien-des-services-publics-intercommunaux)

---

# Débroussaillage

Suite au feu de cet été dans les Baronnies qui a ravagé 290 ha et à l'initiative de la préfecture, tous les propriétaires fonciers vont recevoir un courrier de la mairie rappelant l'importance du respect des règles de l'emploi du feu et de l'obligation de débroussaillage.

Vous pouvez consulter le site internet de la préfecture de la Drôme :

[www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage](http://www.drome.gouv.fr/obligations-de-debroussaillage)

ou venir chercher en mairie le guide de débroussaillage.



---

## Chronique humide

Petite casse sur notre réseau d'eau potable : une canalisation se cachait au fond d'un fossé !

Merci à Jean-Pierre d'avoir prévenu rapidement afin de ne pas vider notre réservoir !

Quelques heures plus tard, tout rentrait dans l'ordre avec l'aide de l'entreprise Masclaux.



Merci pour sa rapidité d'intervention !

Nous aurions préféré trouver une nouvelle source !! Ce sera pour une autre fois !!

En cas de dysfonctionnement ou de manque d'eau, merci de prévenir Daniel Mége (06 31 47 03 99) ou Ludwig Blanc (06 83 38 81 19) ou encore la Mairie (04 75 62 60 13).

Notre ressource est fragile, surveillons-là de près !

---



# Chronique jardinière !

Les samedis matins 17 et 24 octobre, une douzaine de valeureux jardiniers ont nettoyé les plates-bandes du Parc des Cèdres, du lavoir et du mur des Charmes.

Le Jardin des amoureux sera leur prochain



objectif. Leur but : maintenir l'embellissement du village.

Tous les volontaires sont bienvenus pour répondre, avec leurs outils de jardins et leur bonne humeur, aux appels (sur PanneauPocket) de l'association Senteurs et Pivoines.



## À très bientôt !

D'ici au prochain numéro, prenez bien soin de vous et de vos proches. Envoyez-nous vos propositions de contributions à l'adresse [info@chabrilan.fr](mailto:info@chabrilan.fr) !

Pour s'abonner à cette newsletter : un mail à [info@chabrilan.fr](mailto:info@chabrilan.fr)

Mairie de Chabrilan, 1 place de la Porte de Bayard, 26400 Chabrilan